



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Email : cgt@gard.fr
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Facebook : [cgt.cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)

Le 5/5/2020

REUNION du 5 mai ADMINISTRATION / ORGANISATIONS SYNDICALES en vue du déconfinement

DRH :

Tout d'abord l'administration a mis en avant qu'à partir du déconfinement le travail à domicile est à privilégier. Nous avons mis en avant la nécessité de fournir du matériel informatique et téléphonique aux agents.

A partir du 11 mai l'administration acte le principe que les agents non placés en ASA ou arrêt maladie sont considérés en activité, ces derniers si leur direction ou service ne réouvre pas pourront donc par le biais du volontariat effectuer certaines missions ou d'autres agents pourront être appelés à effectuer d'autres missions si nécessaires.

– Entretiens annuels d'évaluation 2019 / 2020 : ils s'effectueront fin septembre.

– En ce qui concerne les Formations demandées souvent lors des entretiens d'évaluation en présentiel, aucune date jusqu' à l'été. Une procédure dérogatoire sera mise en place pour solliciter des formations.

– Une note de service complémentaire sera envoyée demain aux agents sur : ASA / formation / frais de restauration.

- Les visites médicales pour les assistantes familiales vont être renforcées, (message du Dr Montagu aux agents vulnérables).

- Evaluations professionnelles : elles se feront fin Septembre à fin Novembre pour 2019 et 2020.

ASA

Avant toute chose l'administration acte la possibilité d'ASA pour certains personnels, elle précise cependant que la priorité sera donnée au travail à domicile avant de positionner un agent en ASA.

1^{er} cas : l'école est fermée ou les enfants des agents ne peuvent être accueillis du fait de la baisse des effectifs :

dans le cas où l'agent n'a personne dans son entourage proche pour en assurer la garde : ASA si l'agent ne peut pas faire du travail à domicile.

2eme cas : l'école est ouverte et l'agent décide de ne pas mettre ses enfants à l'école : priorité donnée au télétravail si cela n'est pas possible ces agents dans un premier temps se verront enlever leurs jours de congés enfants malades.

La CGT a tenté d'infléchir cette décision mais n'a pas été entendu par l'administration.

La CGT a demandé que chaque agent reçoive de l'administration un document lui notifiant officiellement sa situation administrative pendant le confinement et après le 11 Mai. Dans un premier temps l'administration nous explique qu'avec le logiciel ASTRE, elle va pouvoir par extraction connaître la situation administrative de chaque agent. Cela ne nous semble pas du tout fiable et nous insistons. La DGS nous fait alors savoir que tous les N+1 sont en train de contacter les agents pour recenser le besoin en matériel (télétravail et organiser la reprise en présentiel de tous les services). Elle nous indique qu'en fonction des retours de ces derniers, une fois la validation donnée, par chaque strate de la hiérarchie, la position administrative de l'agents sera validée. En revanche la DGARI a refusé sous couvert d'impossibilité d'envoyer un courrier ou courriel à chaque agent !

Nous allons TOUS devoir être très vigilants car ceci ne nous semble pas du tout réaliste au vu des situations des particulières pour de nombreux agents. Cet « état des lieux » servira de base à l'obtention de la prime annoncé par le Président.

3eme cas : une ASA « quatorzaine » sera mise en place pour les agents qui auraient pu être en contact avec des personnes atteintes du Covid 19 dans les jours précédents le déconfinement.

Ex : contact avec l'établissement SERRE CAVALIER

Personnes vulnérables :

-Pour les agents vulnérables en arrêt de travail, pas de jour de carence appliqué. Pour les personnes vulnérables qui pourront travailler à domicile cette priorité sera donnée

-Pour les accompagnants de personnes vulnérables : priorité au télé travail ou arrêt avec certificat médical si pas de possibilité de télé travail.

-Pour les agents vulnérables en arrêt maladie, pas de jour de carence appliqué

Incompréhension des syndicats concernant le 22 Mai : maintien du pont ? , appel au volontariat pour que les CMS restent ouverts ?.

La DGS nous informe le « pont » du 22 mai concerne tous les services du Département sauf les CMS ayant réouverts leurs portes d'ici là, afin de pouvoir répondre aux demandes des usagers précarisés ayant subis la fermeture des CMS depuis 2 mois.

L'ouverture des CMS pendant le pont du 22 mai est actée par l'administration mais ne l'est pas par tous les syndicats. La CGT refuse une organisation inéquitable et se questionne sur

une réelle nécessité d'une telle organisation exceptionnelle, sachant que tous les établissements seront fermés pendant le pont.

L'administration reste inflexible, Elle annonce qu'elle fera appel au volontariat et que le jour de RTT imposée sera reporté pour les agents qui se positionneront comme volontaires.

CDD :

La CGT a mis en avant la nécessité du prolongement des CDD après le mois de juin. En effet le déconfinement va créer une demande exponentielle des usagers Gardois. Il ne nous paraît pas possible comme l'annonce l'administration de revenir dès fin juin à un fonctionnement classique. De plus pour les CDD qui ne seraient pas reconduits cela voudrait dire qu'ils seraient dans l'obligation de poser leurs congés sur le mois de juin ce qui risque fort de déstabiliser l'organisation de beaucoup de services.

Pour conclure : L'administration dit qu'elle ne peut pas s'engager au vu du budget du département très restreint et de cette crise financière sans précédent.

-Une partie des CDD collègues est stagiaire.

MOQUETTE/CLIMATISATION/AERATION

présence de Messieurs Galle, Pellegrini, Coutouly,

Moquette :

La désinfection et nettoyage des moquettes se fera avant le 11 mai. En effet le nettoyage est source d'humidité et donc vecteur de circulation du virus.

Après le 11 mai, les moquettes seront entretenues avec des aspirateurs professionnels adaptés au filtrage de particules. En cas de contamination appel à un service spécialisé pour désinfection.

En ce qui concerne les locaux spécifiques de la CAF accueillants des agents du CD, la CGT a demandé le protocole de nettoyage de ces locaux.

Climatisation/Aération :

Pour l'instant aucune préconisation de l'Etat.

La collectivité à titre préventif (questionnement sur les climatiseurs à air pulser) demande aux agents de ne pas utiliser les climatisations des voitures et accepte de ne pas mettre en marche les climatisations avant fin mai dans l'espoir d'avoir plus d'éléments d'ici là. Choix pour l'instant de ne pas les mettre en service. Principe de précaution dans les véhicules de ne pas les utiliser.

D'après l'administration aucun risque concernant l'usage des VMC (ref Haute Autorité de la santé Publique).....

SPHL :

Maintien du masque FFP1 pour les agents de nettoyage, (conformément à ce qui se fait à l'hôpital) donc rejet de la demande de la CGT concernant l'octroi de FFP2.

CMS :

présence de : N. Arnoux, V. Cuozzo pour le fonctionnement des CMS.

Le 11 mai, seront ouverts 14 CMS :

Ville active, Rte de Beaucaire, lieu d'accueil Gambetta, Alesia, St Hyppolite du fort, St Christol les Ales, St Ambroix, Vauvert, Beaucaire, St Gilles, Bagnols, Uzès, Roquemaure, Aramon ;

Aujourd'hui l'administration n'a pu nous donner une organisation concrète en ce qui concerne entre autre :

– L'organisation de travail des agents : ex. : Turn over en présentiel des agents en parallèle au télé travail?, ouverture pour accueillir les usagers de certains secteurs ou ouvertures selon les jours en fonction des services SST/ASE/PMI).

Comment se fera l'accueil de tous les usagers des CMS fermés? (organisation ?...)

Comment s'organisera la hotline et les agents en présentiel ?

Il a été précisé ce jour que toutes les missions pourraient être traitées dans le cadre de cette réouverture, il n'est donc plus questions de missions essentielles

Comment sera gérer l'afflux des usagers pour qu'ils ne rentrent qu'un par un dans les locaux ? et qu'il n'y ait pas trop de risque au niveau d'un énervement actuellement présent chez la population au vu de non réponses possibles ou repoussées dans le temps (déconfinement partiel).

Beaucoup d'autres questions ont été posées sans pouvoir avoir de réponses concrètes en lien avec les réalités de terrain.

Sur l'insistance des organisations syndicales, la DGS a demandé à Mr CUOZZO et Me ARNOUX une note qui mettraient en évidence des organisations CONCRETES et LISIBLES.

Les organisations syndicales seront à nouveau reçues demain après midi pour prendre connaissance de cette note et tenter de faire en sorte qu'elles puissent sécuriser les agents, mais bien évidemment organiser de façon réaliste la réouverture de ces lieux.

Il est à préciser que la DGS nous a annoncé d'ici la mi-juin, une deuxième vague d'ouverture de CMS?

L'ouverture au public ne sera effective que le 14 mai.

Un compte rendu vous sera donc effectué d'ici jeudi, la rencontre se tenant mercredi après midi.

LA CGT